

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## Déclaration de responsabilité de la direction incluant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de la CCSN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Ce type de système procure une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques, pouvoirs et exigences réglementaires pertinents de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de CIRF de la CCSN sont aussi revus par le personnel de Contrôle interne, ainsi que par le Comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et s'assurer de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au président.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditrice indépendante du gouvernement du Canada, a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN qui n'inclut pas une opinion d'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle sur l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. La vérificatrice générale du Canada a aussi audité, à la demande de la CCSN, sa conformité au Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et a exprimé une opinion à ce sujet.

---

**Rumina Velshi**

La présidente et première dirigeante

---

**Stéphane Cyr**

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Le 15 juillet 2022

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministre des Ressources naturelles

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CCSN au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CCSN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CCSN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CCSN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CCSN.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CCSN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CCSN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CCSN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission canadienne de sûreté nucléaire dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : le Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

À notre avis, les opérations de la Commission canadienne de sûreté nucléaire dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Commission canadienne de sûreté nucléaire aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Firyal Awada, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 15 juillet 2022

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	32 764	33 216
Indemnités de vacances et congés compensatoires	10 492	11 083
Revenus reportés (note 5)	4 386	4 332
Avantages sociaux futurs (note 6b)	2 776	3 029
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	335	355
<b>Total des passifs</b>	<b>50 753</b>	<b>52 015</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	32 833	33 372
Créances (note 8)	1 700	2 458
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>34 533</b>	<b>35 830</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>16 220</b>	<b>16 185</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	9 010	10 846
Charges payées d'avance	964	764
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>9 974</b>	<b>11 610</b>
<b>Situation financière nette</b>	<b>(6 246)</b>	<b>(4 575)</b>

Obligations contractuelles (note 12) et passif éventuel (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

La présidente et première dirigeante

Le vice-président, Direction générale des services de gestion  
et dirigeant principal des finances

*Rumina Velshi*

*Stéphane Cyr*

Ottawa, Canada

Le 15 juillet 2022

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## État des résultats et de la situation financière nette

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus*		
	2022	2022	2021
<b>Charges de fonctionnement</b>			
Salaires et avantages sociaux	127 473	119 586	119 239
Services professionnels et spéciaux	22 509	18 681	17 602
Installations	9 083	8 805	8 630
Déplacements et réinstallations	3 750	584	31
Amortissement	2 929	2 903	3 807
Mobilier, réparations et locations	4 038	2 642	3 727
Subventions et contributions	3 013	2 660	3 081
Communications et information	1 175	891	826
Services publics, fournitures et approvisionnements	525	319	318
Autres	100	582	600
<b>Total des charges (note 10)</b>	174 595	157 653	157 861
<b>Revenus</b>			
Droits de permis	120 406	111 685	109 903
Projets spéciaux	4 100	3 950	4 102
Autres	-	41	32
<b>Total des revenus (note 10)</b>	124 506	115 676	114 037
<b>Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et transferts</b>	50 089	41 977	43 824
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	33 551	24 489	25 999
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	19 341	16 359	15 402
Variations des montants (à payer au) à recevoir du Trésor	(3 192)	( 538)	1 413
Transfert d'actifs et passifs payés par d'autres ministères	-	( 4)	40
<b>Coût de fonctionnement net après financement du gouvernement et transferts</b>	389	1 671	970
<b>Situation financière nette – début de l'exercice</b>	(4 473)	(4 575)	(3 605)
<b>Situation financière nette – fin de l'exercice</b>	(4 862)	(6 246)	(4 575)

Information sectorielle (note 10)

Impact du Covid-19 (note 15)

\*Les résultats prévus dans les sections « Charges de fonctionnement » et « Revenus » tel que rapporté dans l'état des résultats prospectifs sont inclus dans le *Plan ministériel* de 2021-2022. Les résultats prévus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus*		
	2022	2022	2021
<b>Coût de fonctionnement net après financement du gouvernement et transferts</b>	389	1 671	970
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 616	1 076	1 588
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(2 929)	(2 903)	(3 807)
Transfert d'actifs et passifs payés par d'autres ministères	-	(4)	40
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	(25)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	(5)	(175)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	(313)	(1 836)	(2 379)
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	100	200	521
<b>(Diminution) Augmentation nette de la dette nette</b>	176	35	(888)
<b>Dette nette – début de l'exercice</b>	15 938	16 185	17 073
<b>Dette nette – fin de l'exercice</b>	16 114	16 220	16 185

\*Les résultats prévus n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et transferts</b>	<b>41 977</b>	<b>43 824</b>
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	( 2 903)	( 3 807)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles incluant les ajustements	( 5)	( 175)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	( 16 359)	( 15 402)
<b>Variations de l'état de la situation financière</b>		
(Diminution) augmentation des créances	( 758)	208
Augmentation des charges payées d'avance	200	521
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	480	( 213)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	591	436
Augmentation des revenus reportés	( 54)	( 81)
Diminution des avantages sociaux	253	299
Diminution de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	20	7
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>23 442</b>	<b>25 617</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	1 047	407
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	( 25)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>1 047</b>	<b>382</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>24 489</b>	<b>25 999</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

### 1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement, la LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus lui permettant d'établir et de faire appliquer des normes nationales en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la CCSN est responsable d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire. La LSRN jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique nucléaire canadienne et le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle donne aussi le pouvoir à la CCSN de demander des garanties financières, d'ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et d'exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

En vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (RDRC) (2003), la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires qui détiennent des permis délivrés en vertu de la LSRN. Ces activités incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections de conformité et l'élaboration des normes liées aux permis.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux conventions comptables de la CCSN énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### **a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les revenus**

La CCSN est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative est une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. La présentation des autorisations consenties à la CCSN ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondée, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CCSN ainsi que l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges de fonctionnement » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette de la CCSN correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2021-2022. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette de la CCSN et dans l'état de la variation de la dette nette de la CCSN ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

#### **b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada**

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

#### **c) Montant à payer au ou à recevoir du Trésor**

Le montant à payer au ou à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *d) Revenus*

Les revenus provenant des droits réglementaires sont reconnus en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les revenus sont constatés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus des droits de permis sont constatés selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les périodes d'autorisation futures sont comptabilisés comme des revenus reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères et organismes fédéraux ne sont pas assujettis au RDRC. La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au RDRC. La CCSN n'inclut pas les revenus cédés de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

### *e) Crédoiteurs et charges à payer*

- ✓ Les crédoiteurs et charges à payer sont évalués au coût et représentent les obligations de la CCSN au titre des salaires, des achats de matériel et de fournitures, ainsi que le coût des services rendus pour la CCSN.
- ✓ Les charges à payer au titre des salaires sont déterminées en fonction des niveaux de salaires à la fin de l'exercice.

### *f) Charges de fonctionnement*

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens et services sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La CCSN fournit des subventions et des contributions pour faciliter le développement et la gestion des activités de son Programme de recherche et de soutien, ainsi que du Programme d'aide financière aux participants. Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat, pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable. Ces services comprennent les installations fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, les contributions visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et d'autres coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les services fournis par Services partagés Canada ainsi que les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général.

### *g) Opérations entre apparentés*

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les parties apparentées comprennent les principaux membres de la direction ou les membres de leur famille proche ainsi que les entités contrôlées par un membre principal de la direction ou un membre de la famille proche de cette personne, ou sous le contrôle conjoint d'un membre principal de la direction ou d'un membre de la famille proche de cette personne. La CCSN a défini ses principaux membres de la direction comme étant le président et les vice-présidents.

Les transactions inter-entités sont des transactions entre des entités contrôlées en commun, ce qui comprend l'ensemble des ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État. Les opérations interentités, qui sont faites selon des modalités semblables à celles adoptées si les entités n'ont aucun lien de dépendance, sont comptabilisées sur une base brute et sont mesurées à la valeur d'échange, à l'exception des services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun utilisés dans le cours normal des activités, qui sont comptabilisés à titre de charges à la valeur comptable.

## **2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

### *h) Avantages sociaux futurs*

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. La CCSN a estimé son obligation en utilisant des données spécifiques aux employés afin d'améliorer l'exactitude du montant qui leur sera dû au moment de leur départ de la fonction publique.
- ✓ **Congé de maternité/parental** : Les employés ont droit à des congés de maternité ou à des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. Les avantages ainsi constitués sont conditionnés par les faits, c'est-à-dire que l'obligation de la CCSN au titre du coût des prestations à verser survient lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, soit le début du congé de maternité ou du congé parental. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction. La partie du congé de maternité ou du congé parental qui reste à verser à la fin de l'exercice devrait être payée grâce à des autorisations parlementaires futures.

### *i) Créances*

Les créances sont présentées au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La CCSN n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque tous les débiteurs nécessitent un permis de la CCSN pour leur fonctionnement continu. L'exposition maximale de la CCSN au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

### *j) Passif éventuel*

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

### *k) Immobilisations corporelles*

Les coûts d'acquisition d'équipement et d'autres immobilisations sont capitalisés à titre d'immobilisations corporelles et sont amortis par imputation aux charges sur la durée de vie utile estimative des actifs. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels générés à l'interne et ceux acquis à l'externe sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les coûts des logiciels développés en interne comprennent tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels permettant de les exploiter aux fins visées par la CCSN.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *k) Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Mobilier et équipement	10 à 20 ans
Équipement informatique et logiciels	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules à moteur	7 à 9 ans
Autres véhicules	20 ans

### *l) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation*

La CCSN respecte son obligation juridique, aux termes du contrat de location, visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée. L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative. Au moment de régler la dette, un profit ou une perte sera enregistré. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont rajustés en fonction de l'inflation à l'aide d'un taux dérivé des prévisions moyennes et des taux d'inflation historique et cible de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est un taux moyen pondéré qui tient compte du coût d'emprunt du gouvernement lors de la comptabilisation initiale et des variations ultérieures des flux de trésorerie prévus, qui est le plus étroitement lié à la période allant jusqu'au règlement de l'obligation. La variation du passif constaté en raison de l'actualisation est constatée à titre de charge de désactualisation dans l'état des résultats et de la situation financière nette. Les détails du passif sont fournis à la note 7 des présents états financiers.

### *m) Incertitude relative à la mesure*

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges de fonctionnement présentés dans les états financiers et les notes afférentes au 31 mars. Au moment de la préparation de ces états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la probabilité d'occurrence associée aux passifs éventuels, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

## 3. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CCSN pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

### a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	41 977	43 824
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 903)	(3 807)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances, congés compensatoires et des charges à payer	3 632	(1 445)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(16 359)	(15 402)
Revenus en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	115 635	114 005
Diminution des avantages sociaux	253	300
Remboursement de charges des exercices antérieurs	473	367
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(5)	(175)
Autres	(479)	(383)
	100 247	93 460
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	1 076	1 588
Trop-payés de salaire	40	134
Augmentation des charges payées d'avance	200	521
	1 316	2 243
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>143 540</b>	<b>139 527</b>

### b) Autorisations approuvées et utilisées

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :</b>		
Crédit 1 – Dépenses de programme	43 439	42 678
<b>PRÉVUS PAR LA LOI :</b>		
Dépenses des revenus conformément au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	99 312	95 260
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	68	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	13 379	13 648
	156 198	151 586
<b>MOINS :</b>		
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	4 331	4 292
Crédit 1 périmé – Dépenses de programme	8 327	7 767
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>143 540</b>	<b>139 527</b>

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

## 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédoiteurs et les charges à payer de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Autres ministères et organismes gouvernementaux	9 142	9 649
Parties externes	13 157	14 720
Titulaires de permis*	10 465	8 847
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>32 764</b>	<b>33 216</b>

\*La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouverts à la fin de l'exercice.

## 5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus des titulaires de permis et réservés au financement des charges relatives à des montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Voici les détails des opérations de ce compte :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	4 332	4 251
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	( 4 277)	( 4 211)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	4 331	4 292
<b>Solde de clôture</b>	<b>4 386</b>	<b>4 332</b>

## 6. Avantages sociaux futurs

### a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

En 2021-2022, les charges s'élèvent à 9 039 071 \$ (9 313 707 \$ en 2020-2021). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois en 2020-2021) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2020-2021) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCSN à l'égard du Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du Gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

### b) Indemnités de départ et prestations de congé parental

La CCSN a précédemment accordé des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi.

## COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

#### *b) Indemnités de départ et prestations de congé parental (suite)*

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour tous les employés en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations au moment du départ de la fonction publique. La valeur restante représente l'obligation estimée due aux employés à la date de fin d'exercice. Ces indemnités de départ ne sont pas préfinancées et, par conséquent, elles seront prélevées sur les autorisations futures.

La CCSN offre à ses employés des congés de maternité ou des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées par la direction comme étant la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire de l'employé et les prestations accordées pour ce genre de congé par l'assurance-emploi ou le Régime québécois d'assurance parentale.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, début de l'exercice	2 743	3 039
Augmentation des prestations de retraite	390	118
Prestations versées pendant l'exercice	( 690)	( 414)
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, fin de l'exercice	2 443	2 743
Prestations de congé de maternité/parental	333	286
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>2 776</b>	<b>3 029</b>

### 7. Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est fondée sur l'estimation des coûts actuels de 338 150 \$ (338 150 \$ en 2020-2021) du plan de remise en état du site. L'estimation a été indexée en fonction de l'inflation en utilisant le taux prévu de l'indice des prix à la consommation de 2,00 % afin de tenir compte du coût futur estimatif du plan de remise en état du site. La CCSN comptabilise la valeur actualisée nette, en utilisant la courbe de rendement des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada de 2,34 % (0,75 % en 2020-2021), du coût futur estimatif de 358 847 \$ (366 024 \$ en 2020-2021) de la remise en état des lieux loués à l'échéance du bail le 31 mars 2025. Au 31 mars 2022, la CCSN avait une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qu'on peut raisonnablement estimer comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	355	362
Charges de désactualisation	(20)	(7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>335</b>	<b>355</b>

### 8. Créances

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Créances – droits de permis	2 107	2 587
Créances – autres ministères et organismes gouvernementaux	69	14
Créances – autres	25	264
	2 201	2 865
Provision pour mauvaises créances	( 501)	( 407)
<b>Créances nettes</b>	<b>1 700</b>	<b>2 458</b>

**COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

**9. Immobilisations corporelles**

<b>Coût</b> (en milliers de dollars)	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Transferts de travaux en cours</b>	<b>Solde de clôture</b>
Mobilier et équipement	8 537	540	-	(194)	-	<b>8 883</b>
Équipement informatique et logiciels	20 002	-	-	-	-	<b>20 002</b>
Améliorations locatives	16 031	100	-	-	-	<b>16 131</b>
Véhicules à moteur	818	-	-	-	-	<b>818</b>
Autres véhicules	77	-	-	-	-	<b>77</b>
Travaux en cours – logiciels	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Travaux en cours – construction	362	436	-	-	-	<b>798</b>
<b>Total</b>	<b>45 827</b>	<b>1 076</b>	<b>-</b>	<b>( 194)</b>	<b>-</b>	<b>46 709</b>

  

<b>Amortissement cumulé</b> (en milliers de dollars)	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Aliénations et radiations</b>	<b>Solde de clôture</b>
Mobilier et équipement	5 890	424	-	(185)	<b>6 129</b>
Équipement informatique et logiciels	15 891	1 953	-	-	<b>17 844</b>
Améliorations locatives	12 666	430	-	-	<b>13 096</b>
Véhicules à moteur	495	92	-	-	<b>587</b>
Autres véhicules	39	4	-	-	<b>43</b>
<b>Total</b>	<b>34 981</b>	<b>2 903</b>	<b>-</b>	<b>( 185)</b>	<b>37 699</b>

  

<b>Valeur comptable nette</b> (en milliers de dollars)	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Mobilier et équipement	2 647	<b>2 754</b>
Équipement informatique et logiciels	4 111	<b>2 158</b>
Améliorations locatives	3 365	<b>3 035</b>
Véhicules à moteur	323	<b>231</b>
Autres véhicules	38	<b>34</b>
Travaux en cours – logiciels	-	<b>-</b>
Travaux en cours – construction	362	<b>798</b>
<b>Total</b>	<b>10 846</b>	<b>9 010</b>

Les coûts d'immobilisations corporelles associés avec les améliorations locatives sont enregistrés sous la catégorie « Travaux en cours » jusqu'à ce qu'ils soient complétés et soient prêts à être utilisés.

L'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que la diminution des crédettes présentées dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 27 880 \$ (1 180 754 \$ en 2020-2021) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant est en lien avec les activités d'investissement en 2021-2022 qui demeurent impayées au 31 mars 2022.

**COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

## 10. Résumé des charges et revenus sectoriels par catégorie de droits de recouvrement des coûts

La présentation par secteur et la méthode utilisée pour répartir les coûts sont basées sur le RDRC. La présentation par secteur est également basée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le résumé des principales conventions comptables à la note 2. Le tableau suivant présente les dépenses engagées et les revenus générés pour les regroupements des principales activités de réglementation de la CCSN liées aux quatre catégories de droits du RDRC : Plans d'activités de réglementation, droits formules, droits fixes et projets spéciaux.

(en milliers de dollars)	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 11(b) et note 14)	Valeur totale pour 2022 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2021 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2022	Coût de fonctionnement 2021
<b>DROITS DE PERMIS</b>						
Centrales nucléaires	70 875	-	70 875	73 052	70 875	73 052
Réacteurs non producteurs de puissance	-	984	984	632	984	632
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	10 454	-	10 454	9 637	10 454	9 637
Accélérateurs de particules	-	1 109	1 109	641	1 109	641
Installations de traitement de l'uranium	4 824	-	4 824	4 085	4 824	4 085
Installations de traitement des substances nucléaires	1 870	-	1 870	1 558	1 870	1 558
Installations de stockage des déchets radioactifs	6 119	-	6 119	5 117	6 119	5 117
Mines et usines de concentration d'uranium	6 367	-	6 367	5 260	6 367	5 260
Déchets de substances nucléaires	921	3 025	3 946	3 738	3 946	3 738
<b>Total des droits des activités du plan de réglementation</b>	<b>101 430</b>	<b>5 118</b>	<b>106 548</b>	<b>103 720</b>	<b>106 548</b>	<b>103 720</b>
Substances nucléaires et installations nucléaires de catégorie II						
Universitaire et de recherche	168	1 833	2 001	2 067	3 520	3 165
Commercial	1 155	611	1 766	1 822	3 562	3 606
Industrielle	7 628	210	7 838	7 842	9 578	9 694
Médical	709	5 143	5 852	5 531	5 075	5 458
Services de dosimétrie	292	18	310	305	520	629
<b>Total des droits calculés à l'aide de formules</b>	<b>9 952</b>	<b>7 815</b>	<b>17 767</b>	<b>17 567</b>	<b>22 255</b>	<b>22 552</b>
Permis de transport et homologations d'emballages	157	-	157	190	1 093	883
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	79	-	79	72	988	992
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	67	-	67	46	1 029	980
<b>Total des droits fixes</b>	<b>303</b>	<b>-</b>	<b>303</b>	<b>308</b>	<b>3 110</b>	<b>2 855</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES DROITS DE PERMIS</b>	<b>111 685</b>	<b>12 933</b>	<b>124 618</b>	<b>121 595</b>	<b>131 913</b>	<b>129 127</b>
<b>ACTIVITÉS GÉNÉRALES</b>						
Autres frais liés aux activités générales	41	-	41	32	21 557	25 189
Projets spéciaux et charges connexes	3 950	-	3 950	4 102	4 183	3 545
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES</b>	<b>3 991</b>	<b>-</b>	<b>3 991</b>	<b>4 134</b>	<b>25 740</b>	<b>28 734</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 676</b>	<b>12 933</b>	<b>128 609</b>	<b>125 729</b>	<b>157 653</b>	<b>157 861</b>

# COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

## 11. Opérations entre apparentés

La CCSN a conclu les opérations suivantes avec des apparentés en plus de celles qui sont décrites ailleurs dans les présents états financiers.

### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Installations fournis par Services publics et Approvisionnement Canada	5 782	5 611
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	8 444	7 837
Salaires et coûts associés aux services fournis par Services partagés Canada	1 666	1 499
Autres	467	455
<b>Total</b>	<b>16 359</b>	<b>15 402</b>

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes gouvernementaux.

### b) Permis délivrés gratuitement à d'autres ministères et organismes gouvernementaux

La CCSN a délivré des permis gratuitement à d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour un montant de 701 752 \$ (705 833 \$ en 2020-2021). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

### c) Autres transactions entre apparentés

La CCSN conclut des opérations entre apparentés dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales et elles sont évaluées à la valeur d'échange.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Créances – autres ministères et organismes gouvernementaux	69	14
Créditeurs – autres ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État	9 142	9 649
Charges – autres ministères et organismes gouvernementaux	26 327	25 781

Les charges présentées en c) excluent les services communs fournis gratuitement qui sont présentés en a).

## 12. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026 et exercices ultérieurs	Total
Achats de biens et services	7 764	1 634	1 124	1 106	11 628
Paiements de transfert	2,128	1,265	162	112	3 667
Contrats de location – exploitation	3 113	2 354	1 656	270	7 393
<b>Total</b>	<b>13 005</b>	<b>5 253</b>	<b>2 942</b>	<b>1 488</b>	<b>22 688</b>

La CCSN a des contrats pluriannuels avec les parties liées au montant de 11 987 387 \$.

## 13. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé et d'autres pas. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 280 000 \$ (40 000 \$ en 2020-2021) au 31 mars 2022.

## 14. Permis délivrés gratuitement par la CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux organismes exemptés du paiement de droits en vertu de la RDRC et à d'autres organismes qui sont exemptés du paiement de droits en vertu de la LSRN. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 12 230 891 \$ (10 986 217 \$ en 2020-2021). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

## 15. Impact du COVID-19

La direction de la CCSN maintient des mesures opérationnelles exhaustives, une analyse des risques et des stratégies d'atténuation à la suite de la pandémie de COVID-19, ce qui permettent à la CCSN de poursuivre ses activités de réglementation de manière sûre et efficace. Tout en respectant les directives des autorités de santé publique et en accordant la priorité aux préoccupations en matière de santé et de sécurité du personnel et des titulaires de permis, la direction de la CCSN a maintenu d'importantes restrictions concernant les voyages autorisés pendant la majorité de 2021-2022. Les résultats planifiés pour 2021-2022 ont été établis dans des conditions incertaines à cause de la pandémie de COVID-19, ce qui explique les écarts significatifs par rapport aux réalisations. Les dépenses liées au personnel et aux services professionnels ont été moins élevées que prévu, en partie en raison de l'incidence de la pandémie sur les activités de la CCSN.

# Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction concernant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour 2021-2022

## 1. Introduction

Le présent document fournit un résumé des mesures prises par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers. Il comprend des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats de l'évaluation et les plans d'action connexes.

Les plus récents Rapport sur les résultats ministériels<sup>1</sup> et Plan ministériel<sup>2</sup> fournissent des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de la CCSN. Les états financiers vérifiés 2021-2022 de la CCSN<sup>3</sup> sont accessibles sur le site Web de la CCSN.

## 2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

### 2.1 Gestion du contrôle interne

La CCSN est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par la présidente, est en place et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité;
- Une unité de l'éthique qui fait partie de la Division de l'audit interne, de l'évaluation et de l'éthique et qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat;
- Les activités de communication et de formation continues concernant les exigences législatives, les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances;
- La surveillance de la gestion du contrôle interne et des comptes rendus périodiques à cet effet, ainsi que la communication des résultats de l'évaluation connexe et des plans d'action à la présidente et, s'il y a lieu, au Comité d'audit.

Le Comité d'audit fournit des conseils à la présidente quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la CCSN.

---

<sup>1</sup> [Rapports sur les résultats ministériels – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/rapports-plans-priorites.html)

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/rapports-plans-priorites.html>

<sup>3</sup> <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/financial-statements/financial-statements-2021-22.cfm>

## **2.2 Ententes de services afférentes aux états financiers**

La CCSN compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

### **Ententes courantes**

- Services publics et Approvisionnement Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de la CCSN, en plus de fournir des services de gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit aux employés de la CCSN des services en lien avec les assurances des fonctionnaires fédéraux et assure la gestion centralisée du paiement de la part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés (c.-à-d., le Régime de pension de retraite de la fonction publique, le Régime d'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et le Régime de prestations supplémentaires de décès de la fonction publique) au nom de la CCSN.
- Services partagés Canada est responsable de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) de la CCSN.

### **Ententes particulières**

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre à la CCSN une plateforme du système financier SAP pour consigner toutes les opérations financières et en rendre compte. Dans le cadre de cette entente, la CCSN s'appuie sur AAC pour la gestion de certains contrôles et procédures de TI (p. ex. la sécurité, la configuration, la gestion du changement et la continuité opérationnelle). AAC administre également diverses fonctions liées aux données de base dans SAP pour le compte de la CCSN.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des organisations susmentionnées pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers portant sur ces services en particulier.

## **3. Plan d'action ministériel**

### **3.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2021-2022**

La CCSN a continué de mener ses activités de surveillance continue conformément au plan cyclique établi, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

## Progrès accomplis au cours de l'exercice 2021-2022

Principaux domaines de contrôle	État d'avancement
Rémunération	Terminé comme prévu; les mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires)
Achat et paiement	En raison de contraintes en matière de ressources, l'évaluation a progressé, mais elle sera achevée en 2022-2023.

### 3.2 Résultats de l'évaluation de l'exercice 2021-2022

**Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés :** Pendant l'année en cours, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation.

**Programme de surveillance continue :** Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, la CCSN a procédé à la réévaluation du processus de traitement de la paye et a progressé dans le cadre du processus d'achat et paiement. La plupart des contrôles clés qui ont été évalués ont généré les résultats escomptés, mais la CCSN a relevé des améliorations nécessaires pour les éléments suivants :

- Le renforcement du processus d'approbation des lettres d'offre et la conservation des lettres de cessation d'emploi des employés;
- La réalisation de l'examen des variances et écarts de salaire de façon régulière et la mise à jour du document d'orientation sur l'examen;
- La mise en œuvre d'un processus officiel d'examen par les pairs des transactions de paye.

La direction est au courant des recommandations en matière d'amélioration, et des mesures sont en cours pour y donner suite.

### 3.3 Progrès par rapport aux éléments de l'exercice 2020-2021 et 2019-2020

En plus des progrès accomplis dans le domaine de la surveillance continue, la CCSN a assuré le suivi des mesures correctives non réglées de 2020-2021 et 2019-2020 qui suivent :

- Mettre en œuvre un processus d'examen régulier des privilèges d'accès pour les utilisateurs de l'application TM1.
- Examiner et documenter les activités de sauvegarde des données pour l'application TM1.
- Mettre à jour et examiner, s'il y a lieu, les procédures entourant les contrôles clés au niveau de l'entité, par exemple les descriptions de poste dans le domaine des finances et les pratiques d'embauche.
- Mener des évaluations sur les menaces et les risques.

Toutes les mesures ont été prises comme prévu, sauf pour ce qui est de mener des évaluations sur les menaces et les risques. Cette dernière mesure devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.

### 3.4 Plan de surveillance pour l'exercice 2022-2023 et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue de la CCSN au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant.

**Plan cyclique de surveillance continue**

<b>Principaux domaines de contrôle</b>	<b>Exercice 2022-2023</b>	<b>Exercice 2023-2024</b>	<b>Exercice 2024-2025</b>
Contrôles au niveau de l'entité	Oui	Non	Non
Contrôles généraux de la TI (sous la direction de la CCSN)	Oui	Non	Non
Immobilisations	Non	Oui	Non
Achat et paiement	Oui	Non	Non
Rémunération	Non	Non	Oui
Recettes	Non	Oui	Non
Clôture d'exercice et préparation des états financiers	Non	Oui	Non